



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**AVIS N° 003 - 03 - 2020 RELATIF AUX ADJUDICATIONS DANS LE CADRE DES
MESURES PRISES PAR LA BCEAO LE 21 MARS 2020**

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prises par la BCEAO le 21 mars 2020, en vue de contrer les impacts négatifs de la pandémie du Covid-19 sur le système bancaire et assurer le financement de l'activité économique dans l'Union, la Banque Centrale a décidé d'organiser, à compter du 27 mars 2020, les adjudications sur ses guichets d'appel d'offres au taux fixe de 2,50%, son plus faible taux d'intervention.

Cette opération vise à fournir aux banques les ressources nécessaires à moindre coût, en vue de conforter leur liquidité et leur permettre de maintenir et d'accroître les crédits à l'économie, à des taux plus bas, notamment en faveur des entreprises et des Etats membres de l'UEMOA.

Il est donc attendu des banques qu'elles répercutent cette baisse du coût de leurs ressources sur les taux d'intérêt des crédits à la clientèle, particulièrement dans le cadre des réaménagements des crédits aux entreprises résidentes affectées par la pandémie et qui rencontrent des difficultés à assurer le paiement de leurs échéances.

La Banque Centrale réaffirme sa détermination à prendre toutes autres mesures qui s'avèreraient nécessaires, dans le cadre de sa mission, pour contrer les effets néfastes de la pandémie du Covid-19 sur les économies de l'Union.

LA BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST